

## Conseil Municipal du 08 octobre 2015

Présents : Sylvie BERTHET, Emilie BOCQUET, André BOIS, Murielle GARCIA., Mireille GOUMAS, Thomas LEFRANCQ, Sylvie PAQUET, André ROCHAS, Mireille VEYRON.

Excusés : Lorène ABBA, pouvoir à Murielle GARCIA

Absent : Alain SABY

Date de la convocation : 05/10/2015

Début de séance : 20 h 15

Secrétaire de séance : Thomas LEFRANCQ

### **1. MODIFICATION DELIBERATION SUR ECHANGE COMMUNE ET CONSORTS ALIBERT**

Le 20/06/2014, le conseil après en avoir délibéré avait autorisé M le maire à signer avec les propriétaires (Consorts Alibert) une convention de passage pour le sentier du Follaton sur les parcelles A 388 et A 680 sur une largeur de deux mètres.

A l'heure actuelle, l'échange n'est pas permis pour une collectivité quand il concerne un chemin rural. Il faut donc procéder à deux ventes :

A. Vente commune de Dullin / Consorts Alibert pour le prix de 1 € symbolique (frais d'acte à la charge du Consorts Alibert : 700 €)

Après en avoir délibéré, le conseil autorise le maire à finaliser la vente aux consorts Alibert

Pour : 10      contre :      abstention :

B. Vente Consorts Alibert / commune de Dullin pour le prix de 15 € (frais d'acte à la charge de la commune : 700 €)

Après en avoir délibéré, le conseil autorise le maire à finaliser l'acte d'achat aux consorts Alibert.

Pour : 10      contre :      abstention :

### **2. DENEIGEMENT**

Sylvain Rochas, qui procède au déneigement de la commune vient d'acquérir un nouveau tracteur. Il est nécessaire de modifier le système d'accrochage de la lame de déneigement : le coût le plus bas est de 3500 euros HT, proposé par les ets Monod.

Une nouvelle convention doit être signée, portant à 7 ans la durée pendant laquelle le prestataire devra prendre en charge lui-même d'éventuelles modifications liées au changement de son matériel. (convention)

Après en avoir délibéré, le conseil autorise le maire à signer la convention de déneigement

Pour : 9      contre :      abstention : 1

### **3. DECISIONS MODIFICATIVES**

Afin de pouvoir financer le système d'accrochage de la lame de déneigement sur le tracteur et l'achat d'une nouvelle voiture (clio) pour la gardienne des gites : il est nécessaire d'abonder la ligne « 97- matériel commune »

## BUDGET GENERAL – INVESTISSEMENTS décision modificative n°3

Opération	DM à prendre
97 – matériel commune	+4000
61 – salle polyvalente	-4000

Après en avoir délibéré, le conseil approuve la modification budgétaire nécessaire à l'équipement du tracteur et à l'achat de la voiture de la gardienne des gîtes.

Pour : 10      contre :      abstention :

### **4. CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale est habilité à recueillir, traiter et transmettre, aux régimes de retraite, les données relatives à la carrière et aux cotisations des agents.

Une nouvelle convention entre le CDG et la Caisse des Dépôts (gestionnaire des comptes de la CNRACL, de l'IRCANTEC et du RAFP) est entrée en vigueur avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et pour une durée de trois ans.

La contribution de la Caisse des dépôts ne couvrant pas tous les frais engagés par le CDG, le conseil d'administration a instauré des tarifs applicables en 2015 qui seront revalorisés en 2016.

Le conseil autorise le maire à signer la convention :

Pour : 10      contre :      abstention :

### **5. DIVERS**

#### **A/ Infos accueil des migrants**

Le CR des réunions à Ayn et à la préfecture a été envoyé à tous les conseillers.

Les accueils en zone urbaine sont privilégiés.

Une réunion publique intercommunale sera prévue à l'automne pour informer sur ce sujet.

#### **B/ Info auberge / sécurité**

Depuis le 10 décembre 2013, la commission de sécurité qui a contrôlé l'auberge de Mandrin a émis un avis défavorable. Depuis, un certain nombre d'éléments ont été réalisés.

Il reste aujourd'hui à réaliser :

- A charge de l'auberge de Mandrin : rapport après travaux par un bureau de contrôle
- A charge de la mairie : vérification du monte personnes par un bureau de contrôle

En date du 1<sup>er</sup> octobre, la mairie a reçu une mise en demeure du préfet qui laisse un mois avant de lancer une procédure de substitution.

#### **C/ Wifi des gîtes**

Attente du retour du technicien Alpesys pour une mise en service efficace !

Prochain conseil : Jeudi 12 novembre 2015

**Fin de séance** : 21h45